NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.3/170
19 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
Groupe de travail des transports par voie navigable
Session extraordinaire (15 et 16 mars 2006)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE[1]
qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 15 mars 2006, à 10 h 30

1.	Adoption de l'ordre du jour	ECE/TRANS/SC.3/170
2.	Amendement relatif aux Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure (annexe à la résolution n° 17 révisée)	ECE/TRANS/SC.3/2006/1 TRANS/SC.3/2005/3
3.	Résolution n° 40 relative au Certificat international de conducteur de bateau de plaisance	TRANS/SC.3/147 et Corr.1 ECE/TRANS/SC.3/2006/2
4.	Journées d'étude consacrées aux questions de navigation intérieure	ECE/TRANS/SC.3/2006/3
5.	Questions diverses	
6.	Adoption du rapport	

[1] Les représentants sont priés de remplir l'une des formules d'inscription ci-jointes (Expert en mission de longue durée ou Conférencier), qui sont aussi disponibles sur le site Internet de la Division des transports de la CEE, et de la renvoyer deux semaines avant la session à la Division, soit par télécopie (+41 22-917 0039 ou +41 22-917 0036), soit par courrier électronique (violet.yee@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté installé à la villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix à Genève (voir plan ci-joint) afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73263).

GE.05-24175 (F) 040106 050106

NOTES EXPLICATIVES[2]

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. AMENDEMENT RELATIF AUX RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES AUX BATEAUX DE NAVIGATION INTÉRIEURE (ANNEXE À LA RÉSOLUTION N^{O} 17 RÉVISÉE)

À sa cinquante-cinquième session, le Comité des transports intérieurs de la CEE a demandé au Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) de poursuivre ses efforts en vue de parvenir à une reconnaissance réciproque intégrale des certificats de bateau et, à cette fin, de poursuivre la mise à jour des Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure parallèlement à l'unification des procédures et des règles à suivre pour la visite des bateaux (ECE/TRANS/97, par. 104).

Depuis lors, le Groupe de travail a procédé à la modification de l'annexe à la résolution n° 17 révisée, chapitre par chapitre, compte dûment tenu du Règlement de visite des bateaux du Rhin (RVBR) et, par la suite, du projet de Directive révisée 82/714/CEE. Il a été convenu qu'une fois tous les chapitres de l'annexe modifiés, le Groupe de travail adopterait une résolution à laquelle seraient annexées les Recommandations révisées (TRANS/SC.3/158, par. 27).

À sa quarante-neuvième session, le Groupe de travail a provisoirement approuvé le dernier lot de projets de chapitres amendés (voir TRANS/SC.3/2004/1 et Add. 1 à 4) et a demandé au Groupe d'experts volontaires d'établir, en concertation avec le secrétariat, un texte de synthèse de l'annexe, modifiée, à la résolution n° 17 révisée, en adoptant la présentation la plus proche possible de celle du projet de Directive révisée 82/714/CEE. Le texte de synthèse de l'annexe modifiée devrait ensuite être soumis pour complément d'examen et adoption, dans les trois langues et en même temps que le projet de résolution au Groupe de travail SC.3 à sa session extraordinaire qui se tiendra à Genève, les 15 et 16 mars 2006 (TRANS/SC.3/168, par. 38).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner puis adopter le texte de synthèse du projet de recommandations modifié, finalisé par le Groupe de volontaires et publié par le secrétariat sous la cote ECE/TRANS/SC.3/2006/1. Il souhaitera peut-être aussi examiner et adopter la résolution concernant les Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure sur la base d'un projet publié par le secrétariat sous la cote TRANS/SC.3/2005/3; ce texte est destiné à remplacer la résolution n° 17 révisée.

---

[2] Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Tout document manquant pourra être obtenu auprès de la Section de distribution des documents (bureau C.337, 3e étage, Palais des Nations). Les documents sont aussi disponibles sur le site Web, d'où ils peuvent être téléchargés, à l'adresse suivante: **www.unece.org/trans/main/sc3/sc3/….**

3. RÉSOLUTION N° 40 RELATIVE AU CERTIFICAT INTERNATIONAL DE CONDUCTEUR DE BATEAU DE PLAISANCE

À sa quarante-neuvième session, le Groupe de travail a été saisi, par la délégation de l'Association européenne de navigation de plaisance, d'une proposition visant à améliorer le libellé de la résolution n° 40 afin d'éviter toute interprétation erronée. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'établir, en concertation avec l'Association, un document officiel à ce sujet pour sa session de mars 2006.

La proposition de l'Association figure dans le document ECE/TRANS/SC.3/2006/2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition et adopter un rectificatif approprié au texte de la résolution n° 40 figurant dans les documents TRANS/SC.4/147 et Corr.1.

4. JOURNÉES D'ÉTUDE CONSACRÉES AUX QUESTIONS DE NAVIGATION INTÉRIEURE

À sa quarante-neuvième session, le Groupe de travail a été informé des résultats des journées d'étude consacrées aux questions de navigation intérieure organisées conjointement par la CEE, la CEMT, la CCNR et la Commission du Danube à Paris les 22 et 23 septembre 2005 et a demandé au secrétariat d'en diffuser les conclusions générales. Le rapport des journées d'étude sera publié par le secrétariat sous la cote ECE/TRANS/SC.3/2006/3.

5. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail souhaitera peut-être aborder d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

6. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, la liste des décisions qu'il aura prises pendant sa session.

* * *

UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Please Print

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and BRING THIS ORIGINAL with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. ☐ **Family Name** **First Name**

Mrs. ☐

Ms. ☐ **Date of Birth:** / / **(dd/mm/yyyy)**

Participation Category

Head of Delegation	☐	**Observer Organization**	☐		**Participation**
Delegation Member	☐	**NGO (ECOSOC Accred.)**	☐	**From**	
Observer Country	☐	**Other (Please Specify Below)**	☐	**Until**	

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE ☐

Document Language Preference **English** ☐ **French** ☐ **Other** ☐

Origin of Identity Document **Passport or ID Number** **Valid Until**

Official telephone N°. **Fax N°.** **Official Occupation**

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

UNITED NATIONS GENEVE
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION

LONG DURATION / EXPERT FORM

Please use block capitals when filling in this form

Name of Delegate			
Participant of Country / Organization / Agency			
Expected date of arrival		**Number of conferences you attend each year**	
Official Occupation			
Passport Number		**Passport Expiration date**	
Office Telephone No.		**Office fax No.**	
Email Address			
Permanent Official Address or Home Address			
Signature of Delegate			

Name of Authorizing Officer	M. Viatcheslav NOVIKOV
Signature of Authorizing Officer	
Section stamp and date	

Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph.

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

FOR SECURITY USE ONLY

ID CARD NUMBER :	VALID FROM :	VALID UNTIL :

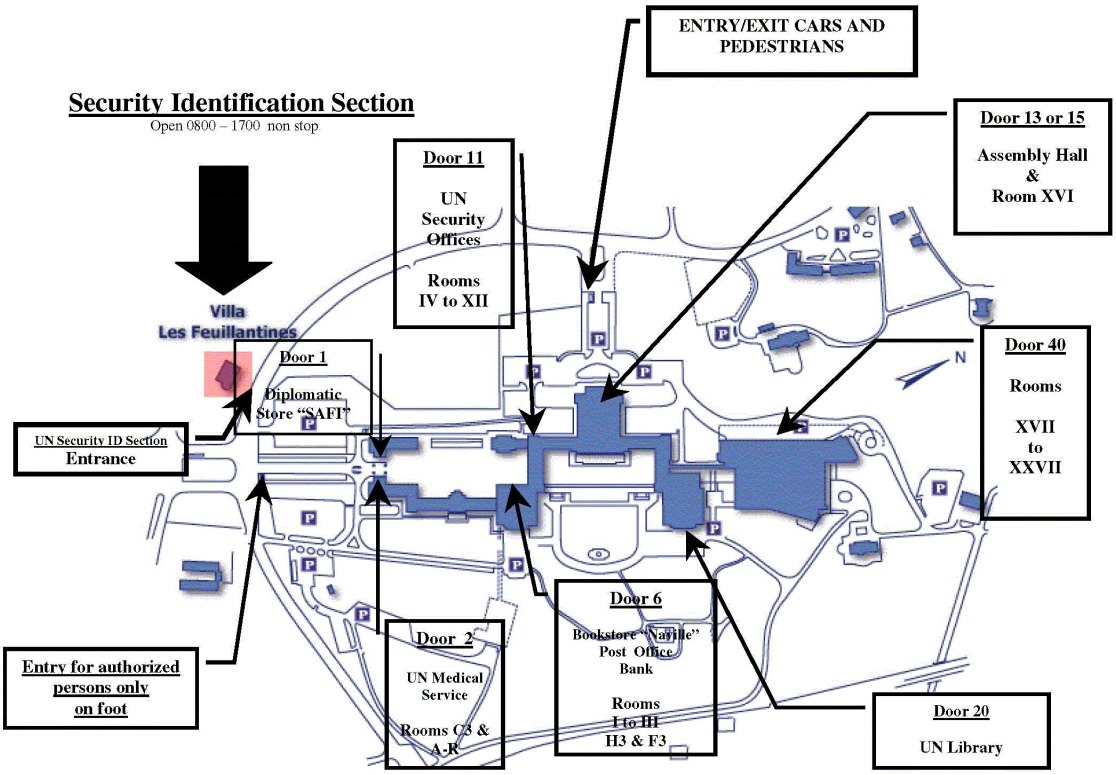
Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop
Villa
Les Feuillantines
ENTRY/EXIT CARS AND PEDESTRIANS
Door 11
UN Security Offices
Rooms IV to XII
Door 13 or 15
Assembly Hall & Room XVI
Door 1
Diplomatic Store "SAFI"
UN Security ID Section
Entrance
Door 40
Rooms XVII to XXVII
N
Entry for authorized persons only on foot
Door 2
UN Medical Service
Rooms C3 & A-R
Door 6
Bookstore "Nayille"
Post Office
Bank
Rooms I to III H3 & F3
Door 20
UN Library